



#### ACADEMIE DE LA GUYANE

Site de CEPEROU

# Education Physique et Sportive

# DEMANDE D'AGREMENT DU PROJET AVEC INTERVENANTS EXTERIEURS

ECOLE
/
»

<u>A FAIRE PARVENIR A L'I.E.N. DE LA CIRCONSCRIPTION</u>

<u>AVANT TOUTE INTERVENTION</u>

# **ENSEIGNANT(S) CONCERNE(S)**

Nom / Prénom	Cycle	Niveau de classe

## INTERVENANT(S) CONCERNE(S)

Noms / Prénoms	Qualité	Qualification	Date d'autorisation de l'agrément
	Bénévole $\square$ Rémunéré $\square$		
	Bénévole $\square$ Rémunéré $\square$		
	Bénévole $\square$ Rémunéré $\square$		

Rappel de la circulaire n° 92 – 196 du 03 juillet 1992 (modifié par la circulaire n°2004-139 du 13 juillet 2004)

### <u>Sur les ROLES RESPECTIFS DES ENSEIGNANTS ET DES INTERVENANTS EXTERIEURS</u>

La Responsabilité Pédagogique de l'organisation des activités scolaires incombe à l'enseignant titulaire de la classe ou à celui de ses collègues nommément désignés dans le cadre d'un échange de services ou d'un remplacement.

Il en assure la mise en œuvre, par sa participation et sa présence effective.

L'intervenant extérieur est placé sous l'autorité du maître. Il apporte un éclairage technique ou une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduits par l'enseignant de la classe. Il ne se substitue pas à lui.

Cette situation n'implique pas pour autant que l'intervenant ne puisse prendre aucune initiative, dès l'instant qu'elle s'inscrit dans I cadre strict de ses fonctions.

OBJECTIFS					
ORGANISATION PEDAGOGIQU	E				
(Durée du projet –date de débu des interventions)	ut et date de fin de	e projet – no	mbre total de	séances, fréqu	uence hebdomadaire
LIEUX OU SE DEROULERONT LE	S SEANCES				
MODALITES DE CONCERTATIO	N MAITPE(S) / INT	FEDVENIANIT/	c)		
- Rôle et implication de l			5)		
Note of implication de l	mervenant dans	ic projec			
	Α		, le		
Enseignant(s)	Inte	rvenant(s <b>)</b>			Directeur
Décision de l'IEN de la	circonscription		Projet	Validé	
				Non valid	lé 🗆

**DESCRIPTIF DU PROJET**